

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2018-2019

En concordance avec sa vision stratégique et ses enjeux de développement adoptés en novembre 2013, les priorités d'intervention de la MRC d'Antoine-Labelle 2018-2019 dans le cadre du Fonds de développement du territoire sont les suivantes :

Enjeux et grands objectifs	Priorités d'intervention
<p>Un territoire dynamique, attrayant et ouvert offrant à la population de la MRC une gamme diversifiée de services et d'infrastructures répondants à leurs besoins</p> <p>1.1 Favoriser un développement démographique 1.2 Accroître le sentiment d'appartenance 1.3 Développer de façon optimale et durable es services et les infrastructures du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutien au développement culturel ❖ Identification territoriale et communication ❖ Participation à des organisations de rayonnement régional ❖ Soutien au développement de l'expertise en sécurité incendie
<p>Des conditions sociales permettant à l'individu et à la collectivité de voir à leur pleine qualité de vie</p> <p>1.1. Permettre à l'individu de s'épanouir pleinement par un niveau de vie adéquat 1.2. Renforcer la dynamique scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutien au déploiement du transport collectif et adapté ❖ Renforcer la dynamique scolaire ❖ Favoriser l'intégration et l'inclusion sociale

<p>Une économie forte basée sur nos expertises, favorisant la bonification de nos créneaux et l'émancipation du milieu</p> <p>1.1. Développer les sphères économiques 1.2. Contribuer au rayonnement de la MRC 1.3. Encourager l'emploi, le développement d'une expertise locale et favoriser la relève professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer la qualité de nos infrastructures ❖ Soutien des entreprises créatrices de richesse ❖ Accompagnement pour le démarrage d'entreprise ❖ Bonification des créneaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Foresterie ○ Développement zone agricole ○ Récréo-tourisme ○ Parcs régionaux et parc linéaire
<p>Un environnement riche, accessible et viable afin d'assurer le maintien tant pour son utilisation présente que future</p> <p>1.1. Assurer l'intégrité du territoire et de ses ressources 1.2. Adopter des pratiques innovatrices en matière de planification et d'aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Consolidation des activités de la Caravane de l'environnement ❖ Soutien aux organisations de planification et d'intervention sur le territoire ❖ Ressources nécessaires pour la révision du schéma d'aménagement ❖ Maintien de l'expertise du service de gestion intégrée des ressources naturelles